

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA TOURISME

NOTE SPORTIVE N°4

10 /06/2021

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

-Modification de l'article 16.9 :

Après que ces pénalités auront été infligées, le pilote aura 3 points de pénalité déduits de son score et le reste sera reporté sur la prochaine épreuve. Pour chaque épreuve où le pilote ne marquera pas de nouveaux points de pénalité, deux points seront déduits. Les scores négatifs ne seront pas pris en compte.

REMPLACE PAR :

Après que ces pénalités aient été infligées, le pilote aura les points correspondants à ces pénalités déduits de son score, le reste sera reporté sur la prochaine épreuve. Pour chaque épreuve où le pilote ne marquera pas de nouveaux points de pénalité, deux points seront déduits. Les scores négatifs ne seront pas pris en compte.

Laurent Gaudin
Manager Général

Guy Clairay
Responsable Sportif

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

Josep Besoli
Président du Collège

